



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquence pour EDF de l'augmentation de l'ARENH

Question écrite n° 43728

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences de son engagement de limiter la hausse du prix de l'électricité à +4 % en 2022. En effet, pour parvenir à respecter cet engagement, il a décidé de porter de 100 térawattheures à 120 TWh par an le volume d'électricité vendu par EDF aux autres fournisseurs au prix de 46,2 euros par mégawattheure. Pourtant, EDF a déjà vendu sur le marché de gros l'ensemble de sa production électrique pour 2022 lors de négociations conduites en 2021. Ainsi, l'énergéticien national va devoir s'approvisionner à hauteur de 275-300 euros le MWh pour tenir cet engagement Gouvernemental. Cela va amputer son résultat de 8,4 milliards d'euros, réduisant d'autant sa capacité d'investissement et d'entretien de ses installations de production. Alors que 15 des 56 réacteurs nucléaires d'EDF sont à l'arrêt pour révision, obligeant la France à rouvrir des centrales à charbon, elle interroge sur les risques de réduire les capacités d'investissement dans l'entretien des réacteurs nucléaires, mais également dans la recherche-développement des réacteurs du futurs (SMR, EPR etc.). En outre, elle demande au Gouvernement quelle mesure de compensation il compte prendre face à cette augmentation de 8,4 milliards d'euros des dépenses d'EDF, conséquence d'une décision gouvernementale.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43728

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 449

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)